



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD

Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT
Berufsbildung

Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)



Rapport annuel 2010

Contact

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Centre de prestations Formation professionnelle

Secteur Questions de fond et politique

Effingerstrasse 27

3003 Berne

Tél. 031 322 57 17

berufsbildung@bbt.admin.ch

www.bbt.admin.ch

Table des matières

Introduction.....	4
1 Axes prioritaires de la CFFP en 2010	5
1.1 Rapport sur l'éducation 2010	5
1.2 Evolution des dépenses en matière de formation	6
1.3 Encouragement des talents.....	7
1.4 Apprentissage tout au long de la vie	8
2 Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle.....	9
2.1 Formation professionnelle initiale	9
2.2 Formation professionnelle supérieure	11
2.3 Thèmes transversaux.....	12
3 Innovation et projets	14
3.1 Encouragement de projets	14
3.2 Recherche sur la formation professionnelle	15
3.3 Discussions de fond	16
I. Membres de la CFFP (période administrative 2008 – 2011).....	17
II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle.....	18
III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle.....	18
IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2010	19
V. Interventions parlementaires 2010	21
VI. Indicateurs de la formation professionnelle.....	22
VII. Marché des places d'apprentissage.....	24
VIII. Offres de places d'apprentissage et attributions.....	25
IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics.....	26
X. Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale	27

Introduction

La Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) joue un rôle déterminant dans le cadre de la collaboration entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Elle sert de forum aux partenaires de la formation professionnelle et conseille l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) pour toutes les questions touchant à la formation professionnelle, au développement et à la coordination dans ce domaine ainsi qu'à la concordance avec la politique générale en matière de formation. Elle observe comment évolue le paysage de la formation professionnelle et indique l'orientation des mesures à prendre. Ce faisant, elle contribue dans une large mesure à consolider la formation professionnelle en Suisse.

Le présent rapport annuel propose une vue d'ensemble des projets et des thèmes qui ont été traités en 2010 au sein de la CFFP. Quatre axes prioritaires se dégagent :

- Rapport sur l'éducation 2010 : il centralise toutes les connaissances qui sont actuellement disponibles sur le système éducatif suisse. La CFFP a défini des champs d'action pour la suite de ce projet.
- Evolution des dépenses en matière de formation : le Masterplan Formation professionnelle, qui a été élaboré pour la première fois, contient le controlling du financement de la formation professionnelle et présente les futurs besoins financiers. La CFFP se charge de discuter des questions de fond.
- Encouragement des talents : la baisse du nombre d'élèves pourrait amener la formation professionnelle à entrer toujours plus en concurrence avec la formation générale pour attirer les jeunes particulièrement capables. La CFFP est d'avis qu'il faut agir afin que la formation professionnelle reste une option intéressante pour les jeunes les plus brillants.
- Formation professionnelle et relations internationales : à partir de 2011, la Suisse participe au programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui vise à encourager la mobilité des personnes en formation. La Fondation ch pour la collaboration fédérale se charge de la coordination entre l'UE et la Suisse. La CFFP joue pour sa part un rôle d'intermédiaire lors de la mise en œuvre du programme d'éducation et de formation de l'UE.

La CFFP a par ailleurs fait un suivi critique des différentes mesures s'inscrivant dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle, telles que le monitoring du marché des places d'apprentissage et l'évaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans. Elle conseille aussi la Confédération lors de l'évaluation, d'une part, des projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) et, d'autre part, des demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr). En 2010, la Confédération a alloué 55.5 millions de francs (2009 : 51,5 millions de francs) à l'ensemble du domaine.

1 Axes prioritaires de la CFFP en 2010

1.1 Rapport sur l'éducation 2010

La CFFP a analysé le rapport sur l'éducation 2010. Elle distingue trois champs d'action : la concurrence autour des talents, la création de normes de qualité comparables et de conditions d'admission cohérentes à toutes les formations, le meilleur positionnement de la formation professionnelle supérieure.

Conformément à l'art. 61a de la Constitution fédérale (Cst.), la Confédération et les cantons ont mis en place un monitoring conjoint de l'éducation. Le rapport sur l'éducation présente, à l'aune de trois critères (efficacité, efficacité et équité ou égalité des chances), des données issues de la recherche, des statistiques et de l'administration. Il couvre l'ensemble du système éducatif, du degré préscolaire au degré tertiaire, ainsi que la formation continue. Le but de ce rapport est de servir de base d'informations pour le pilotage de la formation professionnelle sur le plan national.

La CFFP souscrit à l'orientation générale du rapport sur l'éducation. Elle indique différentes lignes directrices qui devront être prises en compte dans la suite des travaux.

- Optimiser le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle.
- Augmenter la proportion de diplômés du degré secondaire II.

Les principales mesures à ce niveau sont les travaux menés dans le cadre de *Transition*, projet piloté par les partenaires de la formation professionnelle, et le case management Formation professionnelle.

- Mettre davantage l'accent sur l'orientation professionnelle et l'implication des parents.
- Intégrer la question de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Améliorer le positionnement des diplômés de la formation professionnelle supérieure à l'échelle nationale et internationale. Ce thème a été traité lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2010 (voir chap. 2.2).

1.2 Evolution des dépenses en matière de formation

Le Masterplan Formation professionnelle sert de base au financement de la formation professionnelle. Il inclut le controlling prévu dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (FRT) depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et dans le message actuel relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2008 à 2011. Il met par ailleurs en évidence les bases de développement et les besoins financiers pour les prochaines périodes FRI. Fruit d'une étroite concertation entre les partenaires de la formation professionnelle, le Masterplan Formation professionnelle a été élaboré en 2010, pour la première fois, en association avec des membres de la CFFP.

Les cantons sont les organes d'exécution et de surveillance de la formation professionnelle. Ils supportent actuellement plus de 75 % des coûts assumés par les pouvoirs publics. La contribution fédérale est quant à elle fixée à 25 % (valeur indicative) par la loi.

La participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle prend essentiellement la forme de forfaits versés aux cantons. La Confédération octroie également des moyens financiers en faveur du développement de la formation professionnelles et de prestations particulières d'intérêt public. Elle finance également la formation des responsables de la formation professionnelle.

En 2009, la Confédération et les cantons ont consacré 3393 millions de francs à la formation professionnelle. Entre 2005 et 2009, les coûts de la formation professionnelle ont augmenté en moyenne de 2,8 % par an. Le niveau élevé de 2008 (+8 %) ne s'est pas maintenu en 2009. En revenant à 2,2 %, le taux d'augmentation s'est à nouveau rapproché du taux normal de hausse des coûts.

En 2009, la Confédération a participé aux coûts assumés par les pouvoirs publics pour un montant de 627,6 millions de francs, soit une proportion de 18,5 %. En 2004, la contribution fédérale n'était encore que de 16,2 %, soit 462,9 millions de francs.

Si le montant alloué par la Confédération continue à augmenter comme prévu, il représentera 22 % en 2011. Par conséquent, la valeur de 25 % fixée par la loi ne sera pas atteinte durant la deuxième période FRI.

1.3 Encouragement des talents

L'évolution démographique est à l'origine de la baisse du nombre d'élèves. Cet état de fait pourrait amener la formation professionnelle, dans les prochaines années, à entrer toujours plus en concurrence avec la formation générale pour attirer les jeunes les plus brillants. Une étude de l'Université de Fribourg, soutenue par l'OFFT, montre que des aptitudes supérieures à la moyenne sont une réalité dans la formation professionnelle, tous champs professionnels confondus. La formation professionnelle doit aussi rester une option intéressante pour ces jeunes. D'où le soutien que la Confédération accorde par exemple aux concours des métiers nationaux et internationaux.

La CFFP a discuté les mesures actuelles visant à encourager les talents dans la formation professionnelle et esquissé les prochaines mesures à prendre dans ce domaine.

Dans une étude soutenue par la Confédération et intitulée *Hochbegabt und « nur » Lehrling (Surdoué et « seulement » apprenti)*, la professeure Margrit Stamm de l'Université de Fribourg a analysé les caractéristiques et l'évolution des prestations chez les jeunes en formation qui sont extrêmement doués¹. Cette étude montre que l'évolution des prestations chez les jeunes ayant beaucoup de facilités dépend aussi des mesures de soutien dont ils peuvent bénéficier.

Afin d'encourager le développement d'une élite dans la formation professionnelle, la Confédération a demandé à la fondation SwissSkills de coordonner les championnats suisses des métiers des différentes branches et d'organiser la participation de l'équipe suisse aux concours mondiaux des métiers. La formation professionnelle suisse favorise la création d'un large vivier de main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes Suisses qui participent aux concours mondiaux des métiers (*WorldSkills / EuroSkills*) obtiennent régulièrement les meilleurs résultats.

En 2010, la Journée nationale de la formation professionnelle, qui s'est tenue à Bienne, a mis à l'honneur les jeunes professionnels suisses les plus talentueux. Le concours européen des métiers (*EuroSkills*) a eu lieu à Lisbonne entre le 9 et le 12 décembre 2010. Les cinq professionnels suisses qui se sont mesurés à leurs homologues européens dans le cadre de cette compétition ont tous gagné une médaille. En 2011, la Suisse enverra 43 jeunes professionnels au Mondial des métiers (*WorldSkills*), qui se déroulera à Londres.

Outre le soutien aux concours des métiers nationaux et internationaux, la CFFP propose les mesures suivantes afin d'encourager les jeunes hautement qualifiés :

- Reconduire et développer les mesures mises en place par les associations professionnelles dans le but de rendre leurs professions plus attrayantes.
- Mettre sur pied des formations professionnelles initiales demandant de solides compétences cognitives.
- Poursuivre la mise en place de la maturité professionnelle.
- Maintenir les passerelles vers les universités et les EPF.
- Concevoir, dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, des formations intéressantes permettant d'obtenir un niveau de qualification supérieur.

¹ Voir le rapport final de l'étude : <http://edudoc.ch/record/27136/files/zu05063.pdf>.

1.4 Apprentissage tout au long de la vie

Le programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP) pour les années 2007 à 2013 contribue à la mobilité des enseignants et des personnes en formation, à tous les niveaux de formation, par le biais de programmes d'échange et de coopérations. La Suisse participe pleinement à ce programme à partir de 2011 grâce à un accord bilatéral. La Fondation ch pour la collaboration fédérale sert d'intermédiaire entre l'UE et les institutions qui souhaitent prendre part à ce programme. Au regard de l'aperçu qu'elle a pu avoir des objectifs de ce programme, la CFFP encourage les acteurs de la formation professionnelle à faire un large usage de cette offre.

Le programme-cadre européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (LLP) comprend quatre sous-programmes dans les domaines de l'enseignement supérieur (Erasmus), de l'enseignement scolaire (Comenius), de l'éducation des adultes (Grundtvig) et de la formation professionnels (Leonardo da Vinci).

La CFFP se félicite de la participation de la Suisse au LLP et appelle les acteurs concernés à utiliser pleinement le potentiel existant, notamment pour la mise en réseau avec les pays qui disposent également d'un système de formation duale.

Le sous-programme Leonardo da Vinci offre aux institutions et aux organisations de la formation professionnelle la possibilité de travailler avec des partenaires de toute l'Europe, d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer l'expertise de leurs employés. Il vise à améliorer l'attrait de la formation professionnelle pour les jeunes et à stimuler la compétitivité globale du marché du travail européen.

Les quatre sous-programmes sont complétés par des projets transversaux dans différents domaines : la coopération politique, l'apprentissage des langues, les technologies de l'information et de la communication, et la diffusion et l'exploitation des résultats des projets.

La Suisse, conformément aux accords bilatéraux, verse une contribution fixe à l'UE. Ces fonds peuvent être reversés à la Suisse par le biais des projets. Il importe d'informer les partenaires de l'innovation, tels que les organisations du monde du travail ou les institutions de formation, de la possibilité de financement qui s'offre à eux pour leurs projets et de les inciter à saisir cette chance.

2 Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle

2.1 Formation professionnelle initiale

En 2010, la CFFP a également suivi avec une grande attention la manière dont le marché des places d'apprentissage a évolué. Malgré le contexte économique tendu, la situation sur ce marché est restée stable. Le nombre de places proposées a même été plus élevé que jamais en 2010. Les mesures mises en place par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont porté leurs fruits. Les premiers résultats du baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale, lancé en 2010, montrent que la formation professionnelle initiale est particulièrement appréciée sur le marché du travail et que les entreprises recherchent de plus en plus une main-d'œuvre justifiant d'une expérience professionnelle.

Situation sur le marché des places d'apprentissage

Selon le baromètre des places d'apprentissage, la situation sur le marché des places d'apprentissage est restée stable malgré le contexte économique tendu. Le nombre de places proposées a évolué à la hausse. En août 2010, les entreprises ont proposé 83 000 places d'apprentissage, contre 82 000 en 2009. Le 31 août 2010 (jour de référence), 7000 places étaient encore libres. Les entreprises espéraient en pourvoir encore 2500. Par comparaison avec l'année précédente, l'année 2010 a vu les entreprises proposer 3000 places d'apprentissage en plus (total : 90 000).

Sur les 149 000 jeunes qui devaient choisir une orientation professionnelle en 2010, environ 73 500 (2009 : 75 000) ont intégré une formation professionnelle initiale. La majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient trouvé une solution. Une proportion de 5 % (2009 : 6 %) disait être au chômage ou sans activité, ce qui représentait environ 7500 jeunes (2009 : 9000).

La « liste d'attente », c'est-à-dire le nombre de jeunes à la recherche d'une place pour 2011, a diminué et est passée de 14 % à 13 % par rapport à l'année précédente, soit un total de 20 500 jeunes (2009 : 21 000, 2008 : 21 500).

La reconduction des mesures qui ont fait leurs preuves, telles que la promotion des places d'apprentissage, les programmes de coaching et de mentoring ou le case management Formation professionnelle, permet d'éviter que la situation économique difficile ait des répercussions sur le marché des places d'apprentissage. Autre élément déterminant : le rôle joué par les entreprises qui continuent à investir dans la formation professionnelle en dépit de la conjoncture défavorable et proposent des places d'apprentissage supplémentaires.

La Conférence sur les places d'apprentissage 2010 a décidé de reconduire les mesures déjà en place et, le cas échéant, de les renforcer. La CFFP évalue le soutien financier de projets dans ce domaine (voir chap. 3).

Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale

En 2010, le Moniteur suisse du marché de l'emploi (*Stellenmarkt-Monitor Schweiz*) de l'Université de Zurich a publié pour la première fois un baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale. Cet outil repose sur l'analyse des offres d'emploi à l'intention des jeunes qui cherchent à intégrer le marché du travail à l'issue de leur formation. Les résultats de

cette étude confirment l'importance que revêt la formation professionnelle initiale sur le marché du travail et montrent en quoi elle constitue un moyen efficace de se préserver du chômage. L'analyse montre également que le niveau d'exigences pour les offres d'emploi destinées aux jeunes arrivant sur le marché du travail a tendance à s'élever.

Le baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale permet, tout comme celui des places d'apprentissage, d'observer la situation des jeunes sur le marché du travail. Il sera maintenu, mais sa structure doit être revue. Pour avoir un tableau plus complet de la situation des jeunes arrivant sur le marché du travail à l'issue d'une formation professionnelle initiale, il faudra également, à moyen terme, prendre en compte dans l'analyse les autres canaux de recrutement et les chiffres concernant les jeunes que les entreprises formatrices gardent en tant qu'employés après les avoir formés.

Etat des lieux de la transition II

L'une des missions de la Conférence sur les places d'apprentissage 2009 a été d'examiner la manière dont les jeunes sont préparés pour passer de la formation professionnelle initiale au marché du travail. En 2010, l'OFFT et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) ont fait le point sur les mesures en vigueur et sur celles qui ont été planifiées au niveau de la transition II. Selon l'enquête réalisée à cette fin, tous les cantons ont lancé des mesures qui sont aménagées en fonction des besoins sur place.

Les offres actives et passives ont vocation à toucher les jeunes en dernière année de formation (enseignement à l'école professionnelle, brochures, plates-formes Internet, etc.). Les autres groupes cibles sont les responsables de la formation professionnelle dans les écoles professionnelles et les entreprises ainsi que les conseillers en orientation professionnelle. Certaines mesures s'adressent aux parents des jeunes ayant terminé leur formation.

Etude sur le rapport coût/bénéfice de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

La formation professionnelle initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a été conçue pour les jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques, et intégrée à la systématique de formation. Contrairement aux formations élémentaires antérieures, elle mène à un diplôme reconnu sur le plan fédéral, assorti d'un profil professionnel spécifique en adéquation avec les besoins du marché du travail. En 2010, une étude menée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a, pour la première fois, recueilli des données sur le rapport coût/bénéfice de ce nouveau type de formation initiale. L'analyse a porté sur les formations professionnelles initiales qui avaient été lancées jusqu'en 2007. Il en ressort que le bénéfice réalisé par les entreprises grâce au travail fourni par les personnes qu'elles accueillent dans le cadre d'une formation professionnelle initiale avec AFP est en moyenne supérieur aux coûts induits par la formation. Reste que le rapport coût/bénéfice moyen varie considérablement entre les différentes professions passées en revue.

Validation des acquis

Un guide national pour la validation des acquis a été publié en 2010. Il définit des conditions générales qui reposent sur une large assise en vue du développement du système de validation. Sa mise en œuvre à l'échelle nationale se fera de la même manière dans tous les cantons et en étroite association avec les organisations du monde du travail. La collaboration qui existe entre les partenaires de la

formation professionnelle permettra à la validation des acquis de s'imposer au sein du système de formation en tant que procédure de qualification à part entière.

Mise à jour des prescriptions sur la formation

La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) a eu comme corollaire la mise à jour des dispositions d'exécution. Sur 220 ordonnances sur la formation professionnelle, 116 étaient entrées en vigueur au début de l'année 2010.

Le sujet auquel la CFFP s'est notamment intéressée en 2010 a été le processus d'élaboration de la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce CFC. La commission a constaté que les travaux de révision et de mise à jour qui concernent les groupes de professions importants doivent être accompagnés de mesures de communication.

La nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr) est entrée en vigueur en 2009. Le plan d'études cadre correspondant est en cours d'élaboration. La maturité professionnelle ne comportera pas plus de cinq à six orientations. Le but est de conforter le positionnement de la maturité professionnelle.

2.2 Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure recouvre les filières de formation des écoles supérieures, les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs. En prise directe avec les besoins du marché du travail, elle constitue un modèle qui a fait ses preuves et qui permet aux professionnels d'acquérir une qualification supérieure. Cependant, ses atouts sont souvent méconnus et trop peu valorisés au niveau national et international. Cet aspect se reflète notamment dans la demande qui est faite d'augmenter la proportion de diplômés de niveau haute école. Il est donc indispensable de positionner plus clairement la formation professionnelle supérieure. Lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2010, des mesures ont été approuvées dans ce sens. La CFFP accompagnera leur mise en œuvre au cours des prochaines années.

L'amélioration du positionnement de la formation professionnelle a été au cœur de la Conférence sur les places d'apprentissage 2010 et a motivé les mesures suivantes :

- Cadre national des certifications : les diplômes de la formation professionnelle suisse sont classés selon un système à huit niveaux (sur le modèle du cadre européen des certifications) et sont donc comparables avec les autres diplômes européens.
- Diploma supplements : grâce aux suppléments qui leur sont joints et qui comportent des indications complémentaires en anglais, les diplômes gagnent en clarté. Les titres de la formation professionnelle supérieure, à l'instar de ceux des hautes écoles, seront aussi accompagnés, à terme, d'un descriptif en anglais des qualifications acquises.
- Collaboration internationale : il est important de mieux faire connaître les avantages et les particularités du système de formation suisse (en privilégiant une collaboration étroite avec l'OCDE et en renforçant les relations de coopération avec d'autres pays dotés d'un système dual).

- Intensification des actions d'information : la mise en place de mesures supplémentaires en matière de communication améliorera la transparence de la formation professionnelle supérieure en Suisse et à l'étranger. La création d'un site internet fait partie de ces mesures.

Revaloriser la formation professionnelle supérieure profite également à la formation professionnelle initiale. C'est là le meilleur moyen, pour la formation professionnelle, de continuer à attirer les jeunes les plus brillants. Au regard du recul démographique qui devrait se produire dans les prochaines années, ces mesures revêtent une importance particulière pour prévenir une éventuelle pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

La CFFP s'est intéressée non seulement au positionnement de la formation professionnelle supérieure, mais aussi à la réglementation de son financement. Ce domaine sera aussi revu et adapté dans les prochaines années.

- A parti du 1^{er} janvier 2011, la Confédération augmente ses subventions destinées à soutenir la tenue des examens fédéraux et finance ainsi 25 % des frais d'organisation.
- La Confédération alloue davantage de fonds au développement des examens fédéraux et plus précisément aux analyses des champs professionnels, aux règlements des examens et aux directives.
- L'accord intercantonal relatif aux contributions en faveur des filières de formation des écoles supérieures (AES) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a été soumis à consultation entre mai et novembre 2010. En 2011, il sera préparé afin d'être ratifié.

Une solution pour le financement à terme des cours de préparation aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs est actuellement étudiée et discutée par les principaux représentants des partenaires de la formation professionnelle.

2.3 Thèmes transversaux

Reconnaissance des filières de formation destinées aux responsables de la formation professionnelle

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, d'autres institutions de formation, en plus de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), peuvent aussi concevoir et faire reconnaître des filières de formation à la pédagogie professionnelle. La CFFP s'est penchée sur le manque de transparence des formations destinées aux responsables de la formation professionnelle. Différentes écoles délivrent en effet des titres différents.

Les filières reconnues sont au nombre de 19 et 9 autres sont en cours de reconnaissance. Un pool d'experts est chargé de remédier au manque de transparence en comparant les différentes demandes en fonction de normes standard sans se concentrer sur une seule institution.

La CFFP a discuté de la nécessité de mettre en place ou non des mécanismes de réglementation plus stricts concernant les masses critiques. Le risque qu'il y a à reconnaître des formations un peu partout en Suisse est de voir l'offre se fragmenter et devenir ingérable. Le principe d'un corps enseignant

composé d'enseignants à plein temps et de personnes ayant l'expérience du terrain doit par ailleurs être toujours garanti.

« Vivre la qualité »

Le projet « Vivre la qualité » vise à recenser les bonnes pratiques concernant les mesures en matière de qualité dans le domaine de la formation professionnelle afin de dresser un état des lieux. Le but est d'instaurer entre les partenaires de la formation professionnelle une conception commune de la qualité dans une optique de mise en œuvre de l'art. 8 LFPr. Le rôle de la CFFP dans le cadre de ce projet est celui d'un groupe d'accompagnement.

Le projet « Vivre la qualité » favorise l'échange d'expériences en matière de développement de la qualité tout en prenant en compte des études scientifiques. Les mesures concernant la qualité, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place, sont officiellement publiées par le biais d'une plate-forme d'échange. Ce projet prévoit par ailleurs la définition d'axes prioritaires centrés sur la qualité et limités dans le temps.

« Vivre la qualité » sera lancé début 2011 au cours des journées des partenaires de la formation professionnelle, à titre de première étape d'un processus sur plusieurs années. L'objectif premier est d'amener les différents acteurs à réfléchir concrètement sur le thème de la qualité.

3 Innovation et projets

3.1 Encouragement de projets

La CFFP conseille la Confédération lors de l'évaluation, d'une part, des projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) et, d'autre part, des demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr).

En 2010, la Confédération a alloué 55.5 millions de francs (2009 : 51,5 millions de francs) à l'ensemble du domaine. Sa participation prend par ailleurs la forme de projets de développement de la formation professionnelle dans lesquels elle est elle-même active (art. 4, al. 2, LFPr) et de subventions destinées à soutenir la tenue des examens professionnels fédéraux, la tenue des examens professionnels fédéraux supérieurs et les filières de formation des écoles supérieures (art. 56 LFPr).

En 2010, l'OFFT a reçu 157 propositions de projets et a accepté d'en soutenir 77. Actuellement, 50 demandes sont encore en cours de traitement, 25 ont été refusées et 5 retirées.

Evolution des dépenses en faveur de l'encouragement de la formation professionnelle entre 2008 et 2010

Base légale	2010 (en millions de francs)	2009 (en millions de francs)	2008 (en millions de francs)	Contenus / domaines d'encouragement
Art. 54 LFPr	23,1	19,4	12,7	Développement de la formation professionnelle
Art. 55 LFPr	12,2	17,5	13,2	Prestations particulières d'intérêt public
Art. 56 LFPr	3,8	3,2	1,2	Subventions en faveur des examens professionnels fédéraux, des examens professionnels fédéraux supérieurs et des filières des écoles supérieures
Art. 4, al.2, LFPr	16,4	11,4	10,1	Projets initiés par la Confédération
Total	55,5	51,5	37,2	

3.2 Recherche sur la formation professionnelle

Les principales questions qui se posent en lien avec la formation professionnelle sont regroupées sous forme de thèmes de recherche, qui sont traités par une ou plusieurs chaires universitaires, appelées leading houses. En 2010, la Confédération a soutenu la recherche sur la formation professionnelle en lui allouant 3,3 millions de francs.

Il existe actuellement quatre leading houses et deux autres appels d'offres ont été lancés en 2010. Leurs thèmes de recherche sont les suivants :

- Qualité de la formation professionnelle (Université de Fribourg : Prof. Fritz Oser ; la succession du professeur Oser est en préparation suite à son départ à la retraite)
- Technologies pour la formation professionnelle (EPFL : Prof. Pierre Dillenbourg ; Université de Lausanne : Prof. Mireille Betrancourt ; Université de Fribourg : Prof. Jean-Luc Gurtner)
- Economie de la formation professionnelle, orientation microéconomie (Université de Zurich : Prof. Uschi Backes-Gellner et Université de Berne : Prof. Stefan C. Wolter)
- Economie de l'éducation, orientation macroéconomie (Université de Genève : Prof. Yves Flücker)
- Opportunités et choix individuels en matière de formation professionnelle (Appel d'offres 2010 : les dossiers de candidature qui ont été soumis ne couvraient pas l'ensemble du domaine de recherche. Il a donc été décidé de lancer des appels d'offres pour des projets isolés)
- Recherche sur les processus d'apprentissage (appel d'offres 2010)

Les résultats les plus significatifs de la recherche sur la formation professionnelle sont diffusés dans des publications scientifiques internationales et dans le cadre de la série « Recherche sur la formation professionnelle en Suisse ». Une revue internationale sur la formation professionnelle (ERVET), qui bénéficie du soutien financier de la Confédération, paraît en outre depuis 2009. Il est prévu de réfléchir à d'autres moyens de diffusion afin de faire connaître les résultats de la recherche.

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) participe pour une grande part au transfert des résultats dans la pratique. Il est en effet chargé, parallèlement à son mandat de formation des responsables de la formation professionnelle et en complément de celui-ci, de mettre en œuvre sur le terrain les résultats de la recherche. Représenté dans chacune des régions linguistiques (sites de Lausanne, de Lugano et de Zollikofen), il joue un rôle charnière à l'échelle nationale en faisant le lien entre la recherche et la pratique. Ses activités l'amènent également à encourager l'échange de savoir avec les autres pays par le biais, par exemple, d'un congrès international sur la recherche en matière de formation professionnelle, qui a lieu tous les deux ans.

3.3 Discussions de fond

La CFFP mène des discussions de fond concernant le soutien financier à des projets dans le domaine de la formation professionnelle. Les résultats de ces discussions servent de ligne directrice pour le traitement des nouvelles demandes.

Projets dans le domaine de la réinsertion professionnelle

L'étude « Offres dans le domaine de la réinsertion professionnelle », réalisée par l'Institut gfs.bern, en arrive aux conclusions suivantes :

- Les offres qui sont proposées à titre de soutien durant la phase de réinsertion professionnelle sont en nombre suffisant.
- La plupart des personnes concernées trouvent les informations dont elles ont besoin sur les possibilités de soutien.
- Parmi les personnes sondées, une petite minorité considère que la réinsertion professionnelle est une démarche difficile.

La CFFP a approuvé un projet visant à évaluer et à coordonner au niveau national les offres dans le domaine de la réinsertion professionnelle. Les subventions fédérales ne pourront en revanche servir à financer des projets uniquement axés sur certains cours.

Traduction de supports pédagogiques pour des cours interentreprises (CI)

Une demande de cofinancement a été soumise pour la traduction de supports pédagogiques pour des CI. Le cofinancement des traductions est régi par une base légale. Jusqu'à présent, les supports pédagogiques pour les CI ont été traduits sans le soutien de la Confédération.

La CFFP fait les recommandations suivantes à l'OFFT :

- proposer des critères permettant d'évaluer le soutien à des demandes allant dans ce sens,
- déterminer si les fonds en faveur de la formation professionnelle prennent en compte les cours interentreprises,
- évaluer les incidences financières que pourrait avoir le fait d'autoriser cette demande,
- conférer la responsabilité commune du projet à Swissmem et à Swissmechanic.

Une proposition sera soumise d'ici à février 2011 concernant les critères d'autorisation de ce type de projets. Ces critères seront appliqués à partir du printemps 2011.

Annexe

I. Membres de la CFFP (période administrative 2008 – 2011)

Agustoni, Valerio	Membre du comité central et président de la commission de la formation professionnelle auprès de SEC Suisse
Backes-Gellner, Uschi	Professeure d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich
Davatz-Höchner, Christine	Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Evéquo, Grégoire	Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève
Fehr, Karin	Secrétaire générale de l'Ortra SAVOIRSOCIAL
Morand-Aymon, Bernadette	Directrice romande de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
Renold, Ursula	Directrice de l'OFFT (présidente)
Rösch, Jakob	Secrétaire de l'Ortra Agrialiform
Sieber, Urs	Secrétaire général d'OdASanté
Sigerist, Peter	Secrétaire central en charge du secteur Formation professionnelle auprès de l'Union syndicale suisse (USS)
Weber-Gobet, Bruno	Responsable de la formation auprès de l'organisation faïtière des travailleurs Travail.Suisse
Wenger, Beat	Président central de l'organisation faïtière pour tous les enseignants des écoles professionnelles BCH/FPS
Wiesendanger, Rita	Cheffe de l'Office de la formation professionnelle du canton des Grisons
Zellweger, Jürg	Membre de la direction de l'Union patronale suisse (UPS)
Zufferey, Jean-Daniel ²	Secrétaire général de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et de la Conférence Suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), responsable du domaine de la formation professionnelle à la CDIP

² Jusqu'à fin 2010 ; successeur : Mark Gasche.

II. Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle

La composition et les tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle sont définies comme suit dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).

Art. 69 Commission fédérale de la formation professionnelle

¹ Le Conseil fédéral nomme une commission fédérale de la formation professionnelle.

² La commission se compose de quinze membres au plus représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. Les cantons peuvent proposer trois membres.

³ La commission est dirigée par le directeur de l'office.

⁴ L'office assure le secrétariat de la commission.

Art. 70 Tâches de la Commission fédérale de la formation professionnelle

¹ La Commission fédérale de la formation professionnelle est chargée des tâches suivantes:

- a. elle conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle et sur les questions de développement, de coordination et d'harmonisation de celles-ci avec la politique générale en matière de formation ;
- b. elle évalue les projets de développement de la formation professionnelle visés à l'art. 54, les demandes de subventions pour des prestations particulières d'intérêt public visées à l'art. 55 et les demandes de soutien dans le domaine de la formation professionnelle visées à l'art. 56 ainsi que les projets de recherche, les études, les projets pilotes et les prestations de service dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue à des fins professionnelles visées à l'art. 48, al. 2, let. b.

² Elle peut émettre des propositions de sa propre initiative et fournir des recommandations à l'intention des autorités octroyant des subventions au sujet des projets à évaluer.

III. Autres commissions fédérales œuvrant dans la formation professionnelle

Trois autres commissions fédérales permanentes conseillent l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) dans certains domaines de la formation professionnelle. La CFFP s'est informée des travaux des autres commissions et a coordonné ses activités avec les leurs.

La **Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP)** est l'organe consultatif pour les questions concernant la maturité professionnelle et en particulier la reconnaissance des procédures de qualification afférentes. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail, des écoles professionnelles et des hautes écoles spécialisées.

La **Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP)** conseille l'OFFT, d'une part, dans le domaine de la coordination et de la reconnaissance des diplômes pour les responsables de la formation professionnelle et, d'autre part, dans celui de la désignation et de la surveillance des institutions délivrant des diplômes reconnus par la Confédération. Elle se compose de représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail et des institutions de formation.

La **Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)** évalue, à l'intention de l'OFFT, les plans d'études cadres ainsi que les demandes de reconnaissance fédérale pour les filières de la formation professionnelle supérieure et les études postdiplômes. Elle vérifie également, en collaboration avec les cantons et à l'intention de l'OFFT, si les conditions de reconnaissance sont respectées. Les membres de la CFES représentent la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les institutions de formation.

IV. Aperçu des principales dispositions légales et des publications parues en 2010

Rapports et décisions

- [OFFT :] Rapport du DFE « Formation aux professions des soins ». Besoin de pilotage et de coordination au niveau politique pour l'introduction de la systématique de la formation et la mise en place de formations axées sur les besoins dans les professions des soins à l'échelon fédéral et cantonal. Rapport élaboré sur mandat du Département fédéral de l'économie (DFE), mars 2010.
- [OFFT :] Groupe d'experts « Fonds en faveur de la formation professionnelle » selon l'art. 60 LFPr. Rapport final, août 2010.
- [SER :] Pénurie de spécialistes MINT en Suisse. Ampleur et causes de la pénurie de personnel qualifié dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique), août 2010.
- [Conseil fédéral :] Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle - Bilan après six ans d'application. Rapport du Conseil fédéral concernant le soutien à la formation duale (en réponse au postulat Favre 08.3778), Berne, septembre 2010.
- [OFFT / DETEC :] Masterplan Cleantech en Suisse, octobre 2010.
- [Conseil fédéral :] Message du 3 décembre 2010 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012.

Guide

- [OFFT :] Validation des acquis. Guide pour la formation professionnelle initiale. Septembre 2010.

Conférence sur les places d'apprentissage

- [OFFT :] Conférence sur les places d'apprentissage 2010. Mesures visant un meilleur positionnement de la formation professionnelle supérieure. Octobre 2010.
- [OFFT :] Conférence sur les places d'apprentissage 2010. Mesures concernant le marché des places d'apprentissage. Octobre 2010.

Publications sur le système suisse de formation professionnelle

- [CSRE :] Rapport sur l'éducation en Suisse 2010.
- [IFFP :] Coûts et bénéfices des formations professionnelles initiales de deux ans pour les entreprises suisses. Rapport final, 2010.
- [OFFT :] Brochure « La formation professionnelle en Suisse en 2010 - Faits et données chiffrées ».
- [Institut LINK :] Baromètre des places d'apprentissage, août 2010. Rapport détaillé des résultats. Enquête menée auprès des jeunes et des entreprises sur mandat de l'Office fédéral de la forma-

tion professionnelle et de la technologie (OFFT). Numéros des études : 53972/53973 (Institut LINK). Octobre 2010.

- [Moniteur suisse du marché de l'emploi :] Baromètre 2010 des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale. Rapport commandé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Version abrégée d'octobre 2010.

Evaluations

- [B,S,S. :] Procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale, 2010.
- [INFRAS / Idheap :] Evaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans (AFP), 2010.

V. Interventions parlementaires 2010

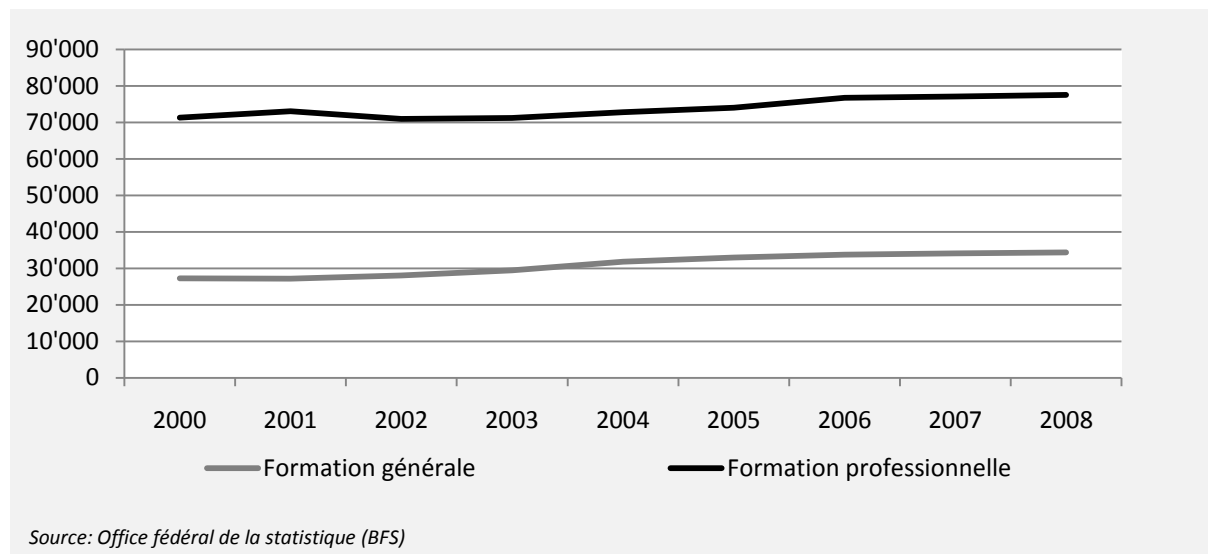
Numéro d'objet	Intervention parlementaire	Auteur	Chambre / canton	Titre
10.3025	Motion	Sylvie Perrinjaquet	CN / NE	Formation continue. Les femmes paient de leur poche
10.3123	Motion	Kathrina Prelicz	CN / ZH	Pénurie de personnel soignant. Financement de départ de la formation professionnelle du personnel soignant
10.3127	Postulat	Bea Heim	CN / SO	Personnes âgées. Garantie des soins
10.3128	Postulat	Bea Heim	CN / SO	Attractivité de la formation en soins infirmiers
10.3213	Interpellation	Edi Engelberger	CN / NW	Pilotage de la formation sans participation des partenaires sociaux
10.3298	Postulat	Maire-Thérèse Weber-Gobet	CN / FR	Bons de formation pour les personnes aux revenus faibles à moyens qui réintègrent la vie active
10.3308	Postulat	Esther Egger	CN / AG	Financement des frais de formation et de formation continue et financement des soins
10.1058	Question	Andy Tschümperlin	CN / ZG	La libre circulation est un droit. Reconnaissance des qualifications professionnelles
10.1073	Question	Franziska Teuscher	CN / BE	Ecotechnologies. Que fait la Suisse?
10.3461	Interpellation	Jacques-André Maire	CN / NE	Tests payants pour les futurs apprentis
10.3503	Motion	Bea Heim	CN / SO	Soins infirmiers comme seconde formation. Mesure contre la pénurie de personnel soignant
10.3470	Motion	Zisyadis	CN / VD	Reconnaissance fédérale du métier de sommelier
10.3546	Postulat	Silvia Schenker	CN / BS	Pénurie de personnel soignant. Inciter les professionnels à ne pas changer de métier
10.3513	Interpellation	Josiane Aubert	CN / VD	Formation en soins infirmiers tertiaire A et tertiaire B. Transparence des inscriptions
10.5427	Question	Ignazio Cassis	CN / TI	Reconnaissance des qualifications professionnelles. Reprise par la Suisse de la directive européenne 2005/36/CE
10.3738	Postulat	Maja Ingold	CN / ZH	Il faut davantage de places de formation pour les jeunes au bagage scolaire faible

10.3695	Interpellation	Viola Amherd	CN / VS	Processus de Copenhague. Validation des acquis
10.3676	Motion	Jean-Pierre Graber	CN / BE	Introduction de titres officiels validant les formations dispensées par l'armée suisse
10.3990	Interpellation	Kathy Riklin	CN / ZH	Ecotechnologies. Confier à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) le soin de former les spécialistes de demain
10.4141	Interpellation	Kathy Riklin	CN / ZH	Renforcer l'éducation à la citoyenneté dans les écoles professionnelles
10.4016	Postulat	Laurent Favre	CN / VD	Faciliter la mobilité dans la réinsertion professionnelle
10.3939	Motion	Josef Zysiadis	CN / GE	Distinction nationale pour les "meilleurs ouvriers et ouvrières"

VI. Indicateurs de la formation professionnelle

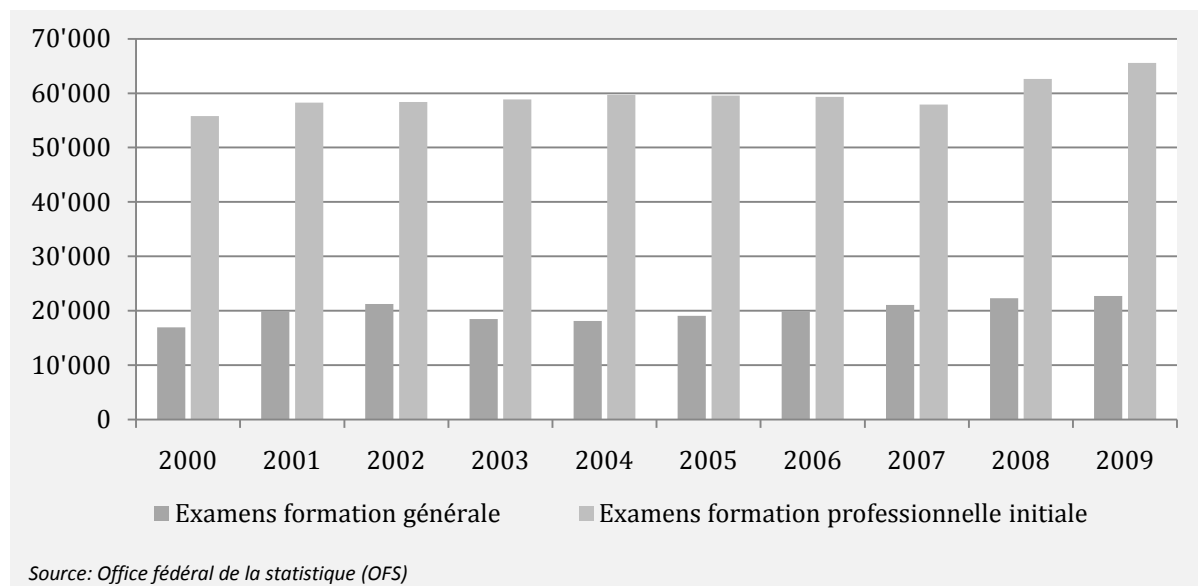
Personnes en formation au degré secondaire II

Choisie par deux tiers des jeunes, la formation professionnelle initiale constitue le domaine le plus important de la formation postobligatoire au degré secondaire II. Les jeunes sont chaque année 70 000 à 80 000 à intégrer une formation professionnelle.



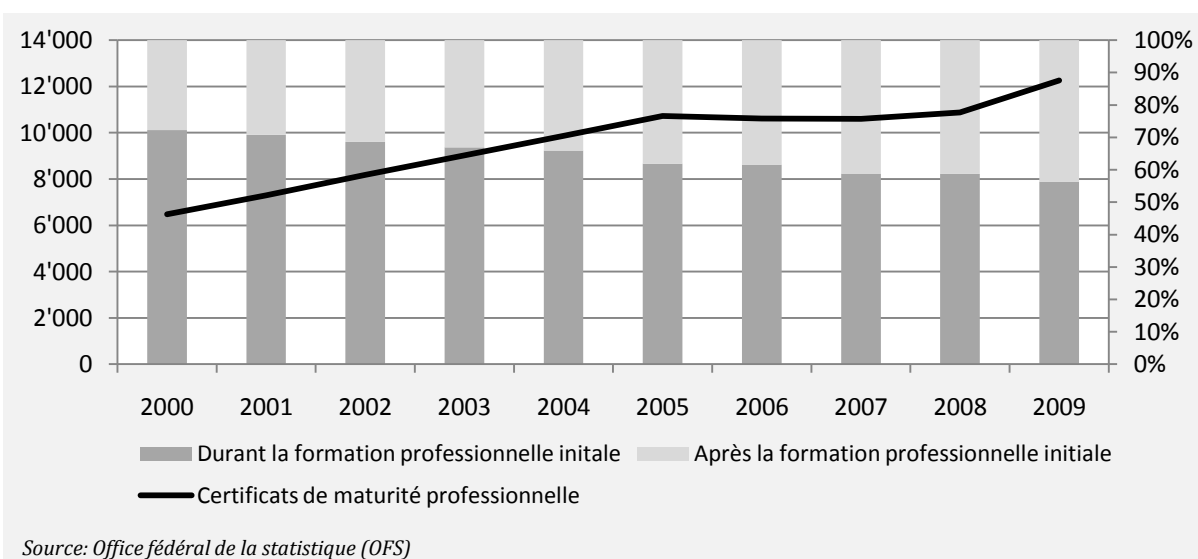
Diplômes décernés au degré secondaire II

En Suisse, à l'heure actuelle, près de 90 % des jeunes sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II. Environ 75 % des diplômes décernés proviennent du domaine de la formation professionnelle.



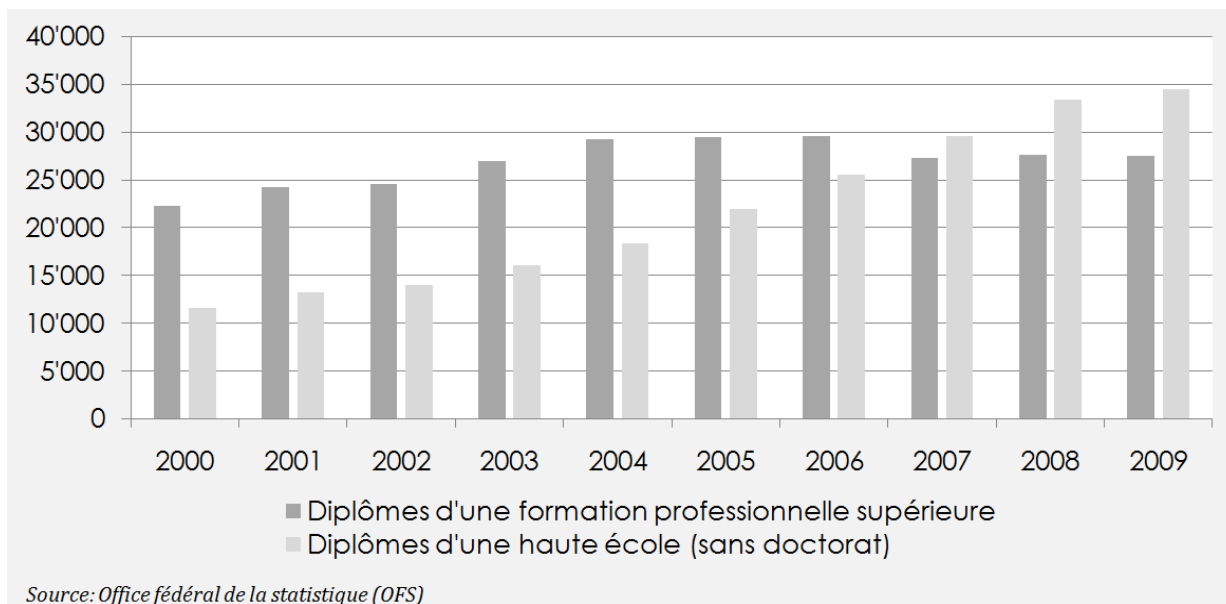
Certificats de maturité professionnelle

Introduite en 1994 à l'intention des jeunes particulièrement capables, la maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale par des cours de culture générale approfondie. Les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle peuvent accéder aux hautes écoles spécialisées sans avoir à passer d'examen d'admission. En 2009, 12 257 certificats de maturité professionnelle ont été décernés : 56 % durant la formation professionnelle initiale et 44 % après. Les passerelles (acquisition de qualifications complémentaires) permettent d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale.



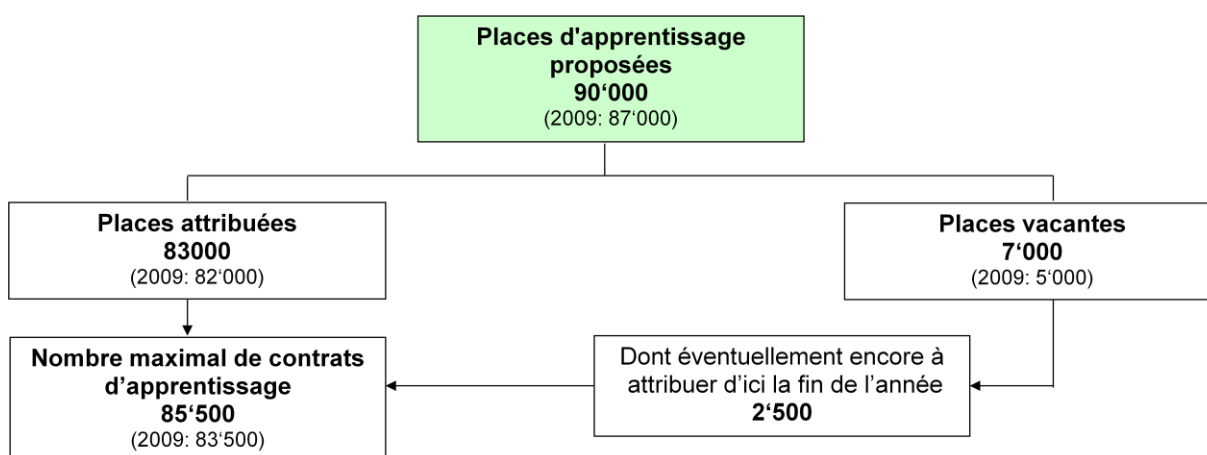
Diplômes du degré tertiaire

Au degré tertiaire, la formation professionnelle supérieure contribue de manière significative à la création d'un vivier de professionnels et de cadres qualifiés. En 2009, près de 28 000 diplômes et brevets ont été délivrés dans le domaine de la formation professionnelle supérieure³. A titre de comparaison, le nombre de diplômes remis au niveau haute école (hautes écoles spécialisées, universités et écoles polytechniques fédérales) était d'environ 35 000 (sans les doctorats).



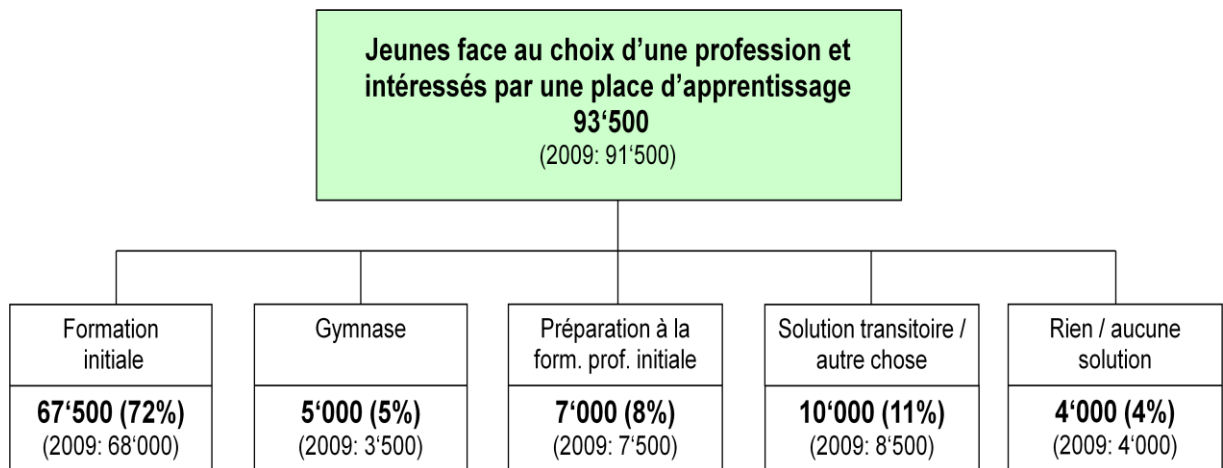
VII. Marché des places d'apprentissage

Nombre de places d'apprentissage proposées (jour de référence : 31 août 2010)

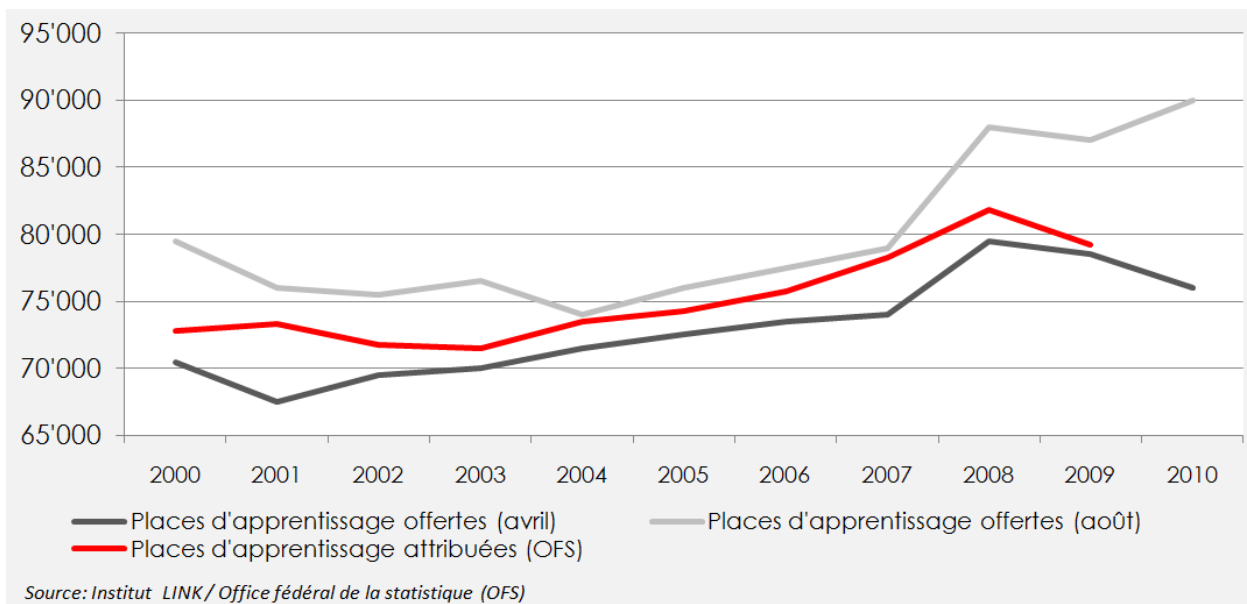


³ Sur ces 28 000 diplômes ou brevets, environ 22 000 sont reconnus par la Confédération.

**Situation des jeunes souhaitant suivre une formation professionnelle initiale
(jour de référence : 31 août 2010)**



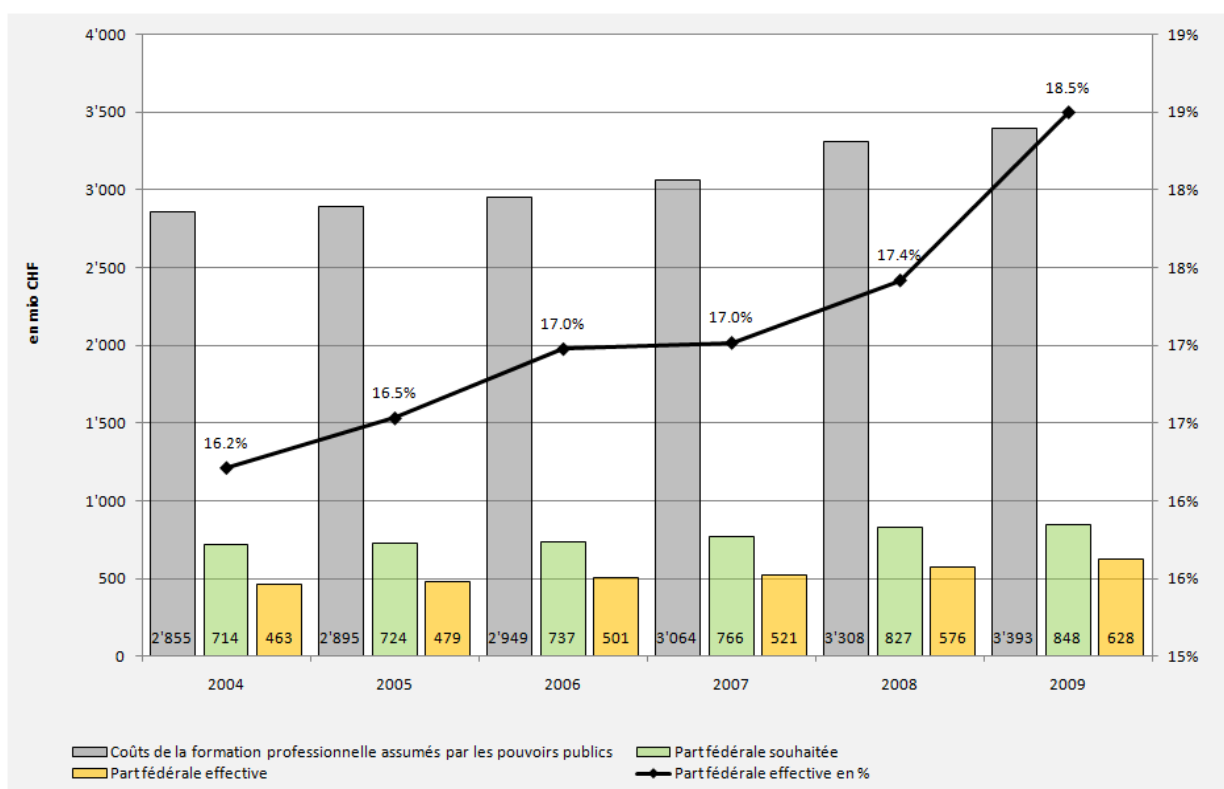
VIII. Offres de places d'apprentissage et attributions



IX. Coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics

Les coûts de la formation professionnelle assumés par les cantons sont saisis par le biais du calcul complet des coûts, conformément aux objets de coûts définis dans la loi fédérale sur la formation professionnelle. Ils s'élevaient à 3329 millions de francs en 2009. Représentant 70 % des coûts, les écoles professionnelles constituent l'objet de coûts le plus important. Les écoles supérieures (10 %) et la préparation à la formation professionnelle initiale (7 %) constituent les deuxième et troisième objets de coûts les plus importants.

Evolution des coûts de la formation professionnelle et des subventions fédérales entre 2004 et 2009



Les coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics comprennent, outre les coûts complets cantonaux, les coûts en faveur de l'IFFP et de la recherche sur la formation professionnelle, de même que les subventions fédérales à des tiers⁴.

⁴ Le montant versé par la Confédération à des tiers englobe les montants octroyés par l'OFFT dans le cadre de la promotion de projets et du développement de la formation professionnelle, lesquels ne sont pas versés aux cantons.

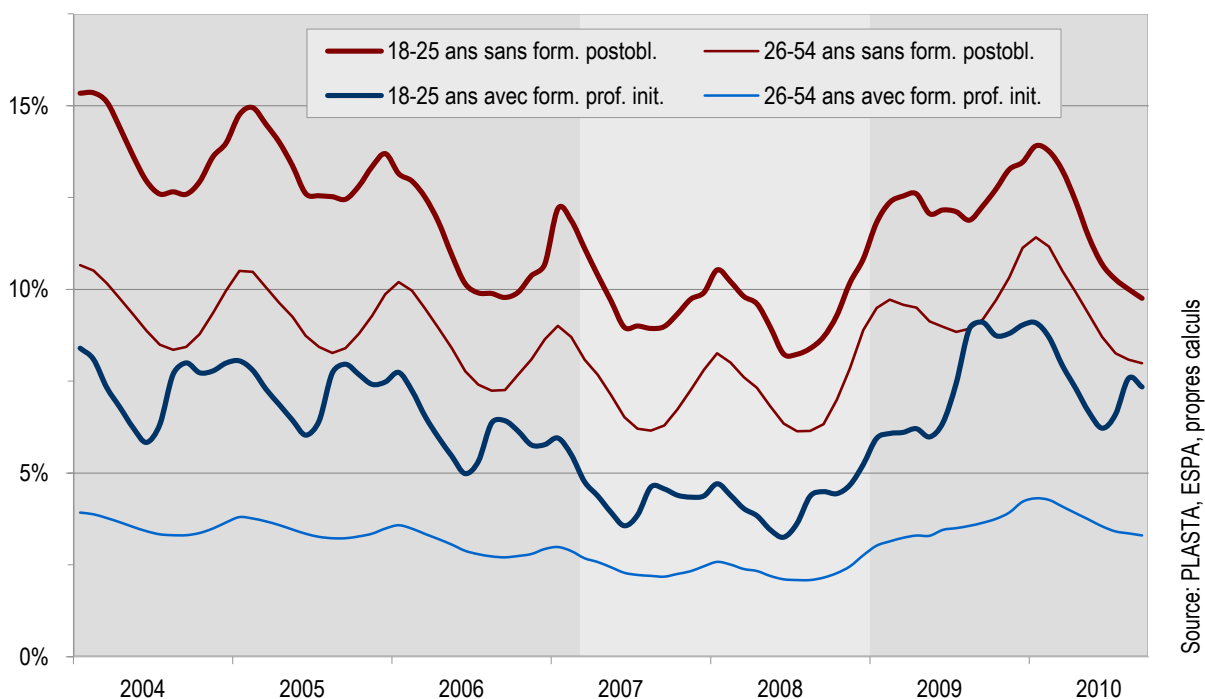
X. Baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale

Lancé en 2010, le baromètre des jeunes arrivant sur le marché du travail après une formation professionnelle initiale sera communiqué chaque année. Il a été élaboré par le Moniteur suisse du marché de l'emploi de l'Université de Zurich, sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cet outil permet de suivre l'évolution de l'offre et de la demande en matière de premier emploi après une formation professionnelle initiale.

Même en période de conjoncture défavorable, les titres de la formation professionnelle initiale protègent du chômage et ouvrent la voie vers des formations complémentaires et des formations continues.

Taux de chômage selon l'âge et la formation (progression par mois, 2004-2010)

Taux de chômage



Le niveau de qualification qui est exigé dans les offres d'emploi publiées par les entreprises s'est déplacé vers le haut au cours des dernières années. La formation initiale, la formation continue et l'expérience jouent un rôle plus important qu'il y a dix ans dans l'insertion professionnelle des jeunes ayant suivi une formation professionnelle initiale. Dans ce contexte, les mesures qui ont été mises en place sur le marché du travail afin d'aider les jeunes qui viennent de terminer leur formation professionnelle initiale à acquérir de l'expérience ou à suivre une formation continue appropriée s'avèrent particulièrement pertinentes et adaptées.